



CODE DE DÉONTOLOGIE ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Responsabilités et engagement de l'élève
inscrit en concentration ou en passion



À LIRE ATTENTIVEMENT

REMETTRE DÛMENT SIGNÉ À
L'ENSEIGNANT DE CONCENTRATION OU
DE PASSION AU PLUS TARD LE **VENDREDI**
8 SEPTEMBRE 2017 À 16 H.

DANS LE CAS CONTRAIRE, L'ÉLÈVE
DEVRA SE PRÉSENTER EN RETRAIT DE
CONCENTRATION OU DE PASSION
JUSQU'À LA REMISE DU PRÉSENT CODE
DE DÉONTOLOGIE DÛMENT SIGNÉ.

Responsabilités de l'élève

La participation d'un élève à une concentration est un privilège qui vient avec les responsabilités suivantes :

- Avoir le respect de soi-même et d'autrui dans ses paroles et dans ses gestes;
- Garder son école propre en prenant soin du matériel et des lieux. Lors d'activités qui ne se tiennent pas à l'école, cette responsabilité demeure;
- Être ponctuel, participer et faire le travail demandé;
- Apporter le matériel requis et adéquat dans ses cours;
- S'habiller selon le code vestimentaire de l'école.

Le respect de ses responsabilités garantit à l'élève le maintien de sa présence dans sa concentration.

À la fin de chacune des étapes, l'enseignant de la concentration évaluera la prise en charge des responsabilités de l'élève. Cette évaluation sera communiquée à ses parents trois fois l'an. Pour le maintien en concentration l'année suivante, le résultat de cette évaluation sera considéré.

Conséquences applicables au non-respect des responsabilités

Comme la participation à une concentration est un privilège qui vient avec des responsabilités, un non-respect de celles-ci entraîne, pour l'élève, les conséquences suivantes :

❖ Au premier cycle

À partir de la 2^e étape, l'échec d'une matière de base (français, mathématiques, anglais) entraîne un retrait d'une demi-journée de concentration par cycle de 9 jours, et ce, pour la durée de l'étape. Lors de cette demi-journée de retrait, un service personnalisé d'aide aux apprentissages sera offert à l'élève. Un maximum de 2 demi-journées peut être retiré à l'élève.

❖ Au deuxième cycle

À partir de la 2^e étape, un échec en français, mathématiques, anglais ou histoire entraîne la participation obligatoire de l'élève aux récupérations offertes le midi, et ce, pour la durée de l'étape. À défaut de s'y présenter, l'élève sera retiré temporairement de sa concentration.

❖ Au premier et deuxième cycle

De plus, une gestion des manquements adaptée aux réalités des concentrations est appliquée, et ce, tant au premier cycle qu'au deuxième cycle :

- Les deux premiers manquements mineurs d'un élève en concentration n'entraînent aucune conséquence supplémentaire;
- Le troisième manquement mineur entraîne le retrait d'une demi-journée de concentration pour l'élève;
- Le quatrième manquement mineur entraîne le retrait de deux demi-journées de concentration pour l'élève;
- Au cinquième manquement mineur, une rencontre de mise au point avec l'élève, ses parents, son enseignant tuteur, l'enseignant de sa concentration et un membre de la direction est organisée. Des mesures d'aide seront offertes et un retrait temporaire ou définitif de la concentration pourra être envisagé.

Dans cette gradation, un manquement majeur est l'équivalent de trois manquements mineurs. Si l'élève reçoit un manquement mineur dans le cadre de sa concentration, une reprise de temps lui sera aussi imposée.

La méthode de sélection

L'école secondaire du Plateau essaie de satisfaire le premier choix de concentration de ses élèves. Le nombre de places étant limité, il peut cependant arriver qu'une sélection doive se faire. De plus, les enseignants peuvent effectuer des tests afin de confirmer les aptitudes de l'élève et vérifier s'il correspond au profil recherché pour la concentration.

Dans le but d'assurer la pérennité de la concentration, l'école répartit équitablement le nombre d'élèves accepté entre les degrés. Il doit donc y avoir autant d'élèves en 1^{re} et 2^e secondaire dans une concentration. Le même principe s'applique pour les niveaux 3 à 5. La direction se garde le droit de déroger à cette règle pour des raisons administratives et cela, de façon exceptionnelle.

Critères de sélection pour les élèves provenant du primaire

- Lorsque le nombre d'inscriptions est trop élevé, une pige peut s'effectuer. Cette pige est supervisée par une personne n'ayant aucun lien avec les concentrations. Il est aussi possible que l'enseignant décide de faire des tests de sélection ou qu'il procède à une étude de dossier.

Critères de sélection pour les élèves provenant du secondaire

- Lorsque le nombre d'inscriptions est trop élevé, la direction et les enseignants concernés procèdent à l'étude du dossier de l'élève et tiennent compte des manquements mineurs et majeurs. Les élèves dont le dossier ne présente pas de manquement sont sélectionnés de façon prioritaire.
- Une lettre de motivation pourrait être exigée par l'enseignant responsable de la concentration.



Lorsque l'élève est accepté dans une concentration, il est important de savoir que sa place n'est pas réservée automatiquement pour l'année suivante. Lors de la réception du formulaire de choix de cours, il est donc primordial que l'élève sélectionne consciencieusement ses 2^e et 3^e choix de parcours en fonction de ses goûts et de ses intérêts. En effet, pour différentes raisons, il est possible que le 2^e ou 3^e choix soit attribué à l'élève.

Consentement au code de déontologie

Je reconnais avoir lu le code de déontologie et les critères de sélection, en avoir compris tous les termes et avoir reçu toutes les explications jugées utiles et nécessaires à sa compréhension et je m'engage à le respecter.

Prénom et nom de l'élève

Signature de l'élève

Prénom et nom de l'autorité parentale

Signature de l'autorité parentale

Date



École secondaire du Plateau
88, rue des Cimes
La Malbaie (Québec) G5A 1T3
Téléphone : 418 665-3791
www.esdp.ca